



Chambre  
de **Métiers**  
et de l'**Artisanat**

CORSE

**Derrière chaque euro  
se cache UN AVENIR !**



## La taxe d'apprentissage

La taxe d'apprentissage est le seul impôt dont l'affectation peut être choisie !

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Corse ainsi que son Centre de Formation Amparà œuvrent pour la formation des artisans et des apprentis en Corse.

Afin de répondre aux enjeux de l'orientation et de la formation, nous avons besoin de votre contribution !

## Le saviez-vous ?

La répartition et les règles de versement de votre taxe d'apprentissage ont changé suite à la réforme de la formation professionnelle. Le nouveau barème, aussi appelé "solde de la taxe d'apprentissage", représente aujourd'hui 13% de la taxe.

Il vous est donné la possibilité de verser directement 13% de votre taxe d'apprentissage sous forme de dépense libératoire à l'établissement de votre choix.

Par votre versement vous pouvez contribuer à pérenniser ce service qui profite à l'ensemble des artisans de Corse !

## Comment verser ces 13 % à la CMA ?

La CMA de Corse est habilitée à recevoir le versement de la taxe d'apprentissage avec le code NDA 94202116520

Vous pouvez procéder au paiement

↪ Par chèque

↪ Par virement (aux coordonnées figurant sur notre bordereau.)

**TAXE APPRENTISSAGE 2021**  
**0.68%**  
de votre masse salariale brute 2020

**13%**

versés à l'établissement  
de votre choix

**87%**

reversés à votre  
OPCO de branche

Je verse les 13% de ma taxe à la CMA Corse

**Plus que jamais, notre mission de créer de la valeur pour l'Artisanat !**

En choisissant de verser votre Taxe d'Apprentissage à la CMAR Corse, vous êtes certains de soutenir nos entreprises artisanales, et l'orientation des jeunes.

Chaque année, nous transmettons le savoir-faire de 49 métiers artisanaux à plus de 700 apprentants.



Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Corse  
chemin de la Sposata - 20700 AJACCIO

☎ 07 77 16 71 12 / 06 19 56 22 05 / 04 95 32 83 02

✉ [apprentissage@cma.corsica](mailto:apprentissage@cma.corsica)



## BORDEREAU DE COLLECTE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

### Le solde « 13% »

En 2021, les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage ont changé. Calculé sur le 0.68% de votre masse salariale, 13% de cette somme sert à financer l'orientation et les formations professionnelles.

Favorisez l'apprentissage dans l'artisanat en versant les 13% au Pôle de Formation et d'Apprentissage AMPARÀ

**Méthode de calcul**  
**Masse salariale x 0,68% x 13%**

MONTANT A PAYER A LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE RÉGION CORSE

**Virement** IBAN FR76 1460 7000 5470 2213 4525 908 BIC : CCBPFRPPMAR  
Titulaire du Compte : Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Corse  
Merci de rappeler la référence du versement : TA 2021 + votre numéro de SIRET

**Cheque n°** : ..... **Banque** : .....  
A l'ordre de : Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Corse  
Code NDA : 94202116520

### RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE

Nom de l'entreprise : .....  
SIRET : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : .....  
Ville : .....  
Telephone : .....  
Interlocuteur : .....  
Fonction : .....  
Mail : .....

### RECU LIBERATOIRE

#### BORDEREAU À RETOURNER À :

Chambre de Métiers et de l'Artisanat  
de Région Corse  
Chemin de la Sposata  
Lieu dit Bacciochi  
BP 40958  
20700 AJACCIO CEDEX 9

A l'issue de votre versement, nous vous ferons parvenir votre reçu fiscal libérateur

- Par mail  
 Par courrier

Pour toute question ou demande d'accompagnement, n'hésitez pas à nous contacter au :  
07 77 16 71 12 / 06 19 56 22 05 / 04 95 32 83 02 ou [apprentissage@cma.corsica](mailto:apprentissage@cma.corsica)  
+ d'infos : [cm-ajaccio.fr](http://cm-ajaccio.fr)